

# FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 779.561, un actif net de D : 764.818 et un bénéfice de D : 28.924.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 21,70% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>610 412,239</u>	<u>648 769,405</u>
Actions et droits rattachés		310 887,537	324 712,057
Obligations et valeurs assimilées		285 473,385	284 286,548
Titres des Organismes de Placement Collectif		14 051,317	39 770,800
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>169 149,260</u>	<u>172 975,772</u>
Placements monétaires		-	160 934,585
Disponibilités		169 149,260	12 041,187
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>779 561,499</u>	<u>821 745,177</u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	11 626,238	4 723,272
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	3 117,557	3 280,878
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>14 743,795</u>	<u>8 004,150</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	760 181,390	794 840,241
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,791	2,806
Sommes distribuables de l'exercice		4 632,523	18 897,980
<b>ACTIF NET</b>		<u>764 817,704</u>	<u>813 741,027</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u>779 561,499</u>	<u>821 745,177</u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

*Note*

		Année 2019	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	<b>28 061,145</b>	<b>27 597,464</b>
Dividendes		14 621,092	14 157,464
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 440,053	13 440,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	<b>2 611,388</b>	<b>10 476,433</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	10	<b>4 515,510</b>	<b>5 056,581</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>35 188,043</b>	<b>43 130,478</b>
Charges de gestion des placements	11	(26 140,327)	(19 974,818)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>9 047,716</b>	<b>23 155,660</b>
Autres charges	12	(3 652,331)	(3 543,682)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 395,385</b>	<b>19 611,978</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(762,862)	(713,998)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 632,523</b>	<b>18 897,980</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		762,862	713,998
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		55 856,173	27 195,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(32 204,297)	(11 179,051)
Frais de négociations de titres		(123,490)	(187,369)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>28 923,771</b>	<b>35 440,715</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>28 923,771</b>	<b>35 440,715</b>
Résultat d'exploitation	5 395,385	19 611,978
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 856,173	27 195,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(32 204,297)	(11 179,051)
Frais de négociation de titres	(123,490)	(187,369)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(18 896,696)</b>	<b>(7 559,640)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(58 950,398)</b>	<b>(44 475,598)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	4 661,286
- Régularisation des sommes non distribuables	-	200,752
- Régularisation des sommes distribuables	-	10,593
<b>Rachats</b>		
- Capital	(58 099,330)	(47 371,674)
- Régularisation des sommes non distribuables	(87,907)	(1 251,811)
- Régularisation des sommes distribuables	(763,161)	(724,744)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(48 923,323)</b>	<b>(16 594,523)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	813 741,027	830 335,550
En fin de l'exercice	764 817,704	813 741,027
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	7 196	7 590
En fin de l'exercice	6 670	7 196
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>114,665</b>	<b>113,082</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,72%</b>	<b>4,28%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la «BIAT» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 610.412,239 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>360 354,598</b>	<b>310 887,537</b>	<b>40,65%</b>
<b><u>Actions &amp; droits rattachés</u></b>		<b>360 354,598</b>	<b>310 887,537</b>	<b>40,65%</b>
AMEN BANK	700	18 960,000	20 433,000	2,67%
ASSAD	5 093	50 404,730	36 389,485	4,76%
BIAT	284	32 497,000	32 600,360	4,26%
TPR	4 892	23 922,427	23 188,080	3,03%
MONOPRIX	1 720	40 006,911	13 732,480	1,80%
CITY CARS	2 480	21 185,545	18 213,120	2,38%
ASTREE	578	28 983,969	25 437,780	3,33%
CEREALIS	11 603	78 315,236	70 430,210	9,21%
SFBT	1 638	25 677,980	31 218,642	4,08%
UIB	1 722	40 400,800	39 244,380	5,13%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>270 928,000</b>	<b>285 473,385</b>	<b>37,33%</b>
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>270 928,000</b>	<b>285 473,385</b>	<b>37,33%</b>
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	285 473,385	37,33%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>13 975,962</b>	<b>14 051,317</b>	<b>1,84%</b>
FCP HELION MONEO	133	13 975,962	14 051,317	1,84%
<b>TOTAL</b>		<b>645 258,560</b>	<b>610 412,239</b>	<b>79,81%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>78,30%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>739 398,256</b>	<b>9 684,164</b>	<b>(100 313,015)</b>	<b>648 769,405</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions cotés	39 599,000			39 599,000	
Titres OPCVM	24 333,860			24 333,860	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions cotés	(108 052,500)			(108 052,500)	(32 350,850)
Titres OPCVM	(50 020,056)			(50 020,056)	146,553
<b>Variation des plus ou moins value latentes</b>			55 856,173	55 856,173	
<b>Variations des intérêts courus</b>		(73,643)		(73,643)	
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>645 258,560</b>	<b>9 610,521</b>	<b>(44 456,842)</b>	<b>610 412,239</b>	<b>(32 204,297)</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 11.626,238 contre D : 4.723,272 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 197,406	1 271,855
Rémunération variable du gestionnaire	10 128,812	3 151,397
Rémunération du dépositaire	300,020	300,020
<b>Total</b>	<b>11 626,238</b>	<b>4 723,272</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 3.117,557, contre D : 3.280,878 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 577,394	2 721,439
Redevance du CMF	64,918	68,955
Etat, retenue à la source	175,245	190,565
Autres	300,000	299,919
<b>Total</b>	<b>3 117,557</b>	<b>3 280,878</b>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2018

Montant	794 840,241
Nombre de parts émises	7 196
Nombre de copropriétaires	5

### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(58 099,330)
Nombre de parts rachetées	(526)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 856,173
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(32 204,297)
Régularisation des sommes non distribuables	(87,907)
Frais de négociations de titres	(123,490)
Droits de sortie	-

### Capital au 31-12-2019

Montant	760 181,390
Nombre de parts	6 670
Nombre de copropriétaires	4

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 28.061,145, contre D : 27.597,464 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts ( BTA )	13 440,053	13 440,000
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres cotés	12 715,480	12 229,370
-des titres OPCVM	1 905,612	1 928,094
<b>TOTAL</b>	<b>28 061,145</b>	<b>27 597,464</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.611,388 contre D : 10.476,433, au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des comptes à terme	2 299,045	10 437,834
Intérêts des dépôts à vue	312,343	38,599
<b>TOTAL</b>	<b>2 611,388</b>	<b>10 476,433</b>

**Note 10 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2019 à D : 4.515,510, contre D : 5.056,581 à la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 26.140,327 contre D : 19.974,818 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 821,515	15 633,421
Rémunération variable du gestionnaire	10 128,812	3 151,397
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
<b>Total</b>	<b><u>26 140,327</u></b>	<b><u>19 974,818</u></b>

### Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 3.652,331 contre D : 3.543,682 au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	803,555	847,575
Honoraires commissaire aux comptes	2 536,695	2 268,267
Publications	300,081	416,540
Autres	12,000	11,300
<b>Total</b>	<b><u>3 652,331</u></b>	<b><u>3 543,682</u></b>

### Note 13 : Autres informations

#### 13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,276	5,994	5,527	5,685	8,432
Charges de gestion des placements	(3,919)	(2,776)	(3,618)	(3,535)	(4,053)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>1,356</u></b>	<b><u>3,218</u></b>	<b><u>1,909</u></b>	<b><u>2,150</u></b>	<b><u>4,379</u></b>
Autres charges	(0,548)	(0,492)	(0,514)	(0,313)	(0,679)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>0,809</u></b>	<b><u>2,725</u></b>	<b><u>1,395</u></b>	<b><u>1,838</u></b>	<b><u>3,700</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,114)	(0,099)	(0,399)	(0,509)	(1,990)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>0,695</u></b>	<b><u>2,626</u></b>	<b><u>0,996</u></b>	<b><u>1,328</u></b>	<b><u>1,710</u></b>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,374	3,779	1,857	3,875	(15,467)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4,828)	(1,554)	3,745	(0,255)	7,977
Frais de négociation de titres	(0,019)	(0,026)	(0,017)	(0,018)	(0,044)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>3,527</b>	<b>2,200</b>	<b>5,585</b>	<b>3,602</b>	<b>(7,535)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,336</b>	<b>4,925</b>	<b>6,980</b>	<b>5,440</b>	<b>(3,835)</b>
Droit d'entrée et de sortie	-	-	0,002	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>3,527</b>	<b>2,200</b>	<b>5,587</b>	<b>3,602</b>	<b>(7,535)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,013)	(0,146)	(0,658)	0,086	4,614
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,514</b>	<b>2,054</b>	<b>4,929</b>	<b>3,688</b>	<b>(2,921)</b>
Distribution de dividende	2,626	0,996	1,329	1,710	1,995
Valeur liquidative	114,665	113,082	109,398	104,802	101,495
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	3,44%	2,50%	3,38%	3,43%	3,93%
Autres charges / actif net moyen	0,48%	0,44%	0,48%	0,30%	0,66%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,61%	2,36%	0,93%	1,29%	1,66%

### 13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .